



CRIIRAD

Commission de Recherche et
d'Information Indépendantes
sur la Radioactivité

Valence, le 11 octobre 2001

M. Jean-François LACRONIQUE
Office de protection contre les
rayonnements ionisants
31, rue de l'Ecluse
BP 35
78110 Le Vésinet

**Objet : Atlas européen des dépôts de césium 137
Demande de communication des données adressées à l'Europe
pour établir la carte de France**

Vos ref. : n° 2001/333-1

Monsieur le Président,

Je viens de recevoir votre réponse à notre courrier d'hier et je tiens tout d'abord à vous remercier de nous l'avoir adressée par télécopie, malgré l'heure tardive, afin que nous en disposions pour notre conférence de presse de ce jour.

Je souhaite au préalable revenir sur les conditions d'envoi de notre courrier. Vous écrivez que nous demandions « *la communication **immédiate** de la localisation des 35 points de mesure transmis aux experts européens* ». J'avais en effet inscrit URGENT sur notre courrier mais rappelez-vous qu'il s'agissait d'un **rappel** de la demande que nous avons adressée à Monsieur LINDEN le **19 juillet** dernier. Notre démarche était, de plus, tout à fait transparente, expliquant que nous souhaitions disposer de ces résultats pour notre journée d'information du jeudi 11 octobre. Quoiqu'il en soit, si la forme de ma lettre a pu vous heurter, vous-même ou l'un de vos collaborateurs, je vous prie de m'en excuser.

S'agissant du fond du dossier, je souhaite, par contre, vous exprimer mon total désaccord et vous soumettre quelques éléments de réflexion.

Vous invoquez deux « arguments » pour nous refuser la communication des 35 résultats d'analyse qui ont permis d'élaborer la carte de France des dépôts de césium : notre motivation (*un goût manifeste de la polémique et de la critique infondée des institutions publiques*) et le risque que les résultats que vous nous transmettriez soient déformés et puissent être utilisés à charge contre les pouvoirs publics.

Je souhaiterais que vous examiniez, sans a priori, les 3 documents cartographiques que je vous joins en annexe (les 2 premiers sont extraits de *l'Atlas européen*¹, le 3^{ème} a été élaboré par nos soins à partir des deux premiers).

¹ Ref. Atlas of caesium deposition on Europe after the Tchernobyl accident, Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities, 1998, EUR 16733, ISBN 92-828-3140-X

- ✎ La première carte, référencée Fig III.1 et publiée page 20 de l'Atlas, est intitulée « *Residual levels (in may 1986) of caesium 137 deposition from the atmospheric testing of nuclear weapon* ». Comme son titre l'indique, et comme le précise le texte d'accompagnement, elle présente les niveaux de césium 137 juste avant l'accident de Tchernobyl (*just prior to the accident*). Le texte précise que la contamination provient essentiellement des retombées des essais nucléaires atmosphériques. Selon cette carte, établie au niveau européen, la contamination de la France est comprise **entre 1 000 et 2 500 Bq/m²** : de 1 000 à 1 500 Bq/m² pour un petit quart sud-ouest ; de 2 000 à 2 500 Bq/m² pour plus des 2/3 de la Corse ; de 1 500 à 2 000 Bq/m² pour la majeure partie de la France.
- ✎ la seconde carte, limitée cette fois à la France et référencée « *plate 9* » dans l'Atlas, est intitulée « *Total caesium 137 (nuclear weapons test, Chernobyl,...) deposition* ». Le titre est explicite : il s'agit du césium **total** incluant à la fois le césium laissé par les retombées des explosions nucléaires atmosphériques et le césium ajouté par Tchernobyl. Le texte précise clairement : « *Each map includes the patterns of the total (Chernobyl, nuclear weapons' fallout, etc) amount of caesium 137 deposited (corrected for radioactive decay to may 1986) immediately after the accident* ».
- ✎ Lorsque l'on confronte ces deux cartes, on constate que plus de la moitié de la France présente, après le passage du nuage de Tchernobyl, des niveaux de contamination inférieurs à ce qu'ils étaient juste avant. À partir des deux cartes publiées par l'Europe, nous avons élaboré, par simple soustraction (césium 137 total moins césium 137 antérieur à l'accident) la **carte de France des dépôts de césium 137 imputables à Tchernobyl**. Vous pourrez ainsi juger de l'impact de Tchernobyl tel qu'on peut le déduire des documents officiels : tout se passe comme si le césium 137 déposé en mai 86 avait pu « désintégrer » une partie du césium 137 déjà présent dans les sols français ! Vous conviendrez que c'est physiquement impossible. Omniprésent sur une large moitié Ouest de la France, ce phénomène concerne aussi certains secteurs de la moitié Est qui font pourtant partie des secteurs les plus touchés par Tchernobyl. C'est par exemple le cas d'une partie de l'Alsace, des Alpes Maritimes, du Nord de Digne et, ce qui est pour nous profondément choquant, de **la Corse** ! Dans l'Ile, l'Atlas annonce ainsi une contamination en césium 137 comprise **entre 1 500 et 2 500 Bq/m² juste avant l'accident et inférieure à 1 000 Bq/m² juste après** le passage du nuage radioactif². **Tchernobyl aurait ainsi décontaminé la Corse** et les études épidémiologiques devraient pouvoir montrer une amélioration de l'état de santé des populations ! Je vous rappelle que nos mesures montrent, tout au contraire, que la Corse a été fortement contaminée en avril/mai 86 : de vastes zones ont reçu des dépôts de césium 137 **supérieurs à 10 000 Bq/m²** et certains secteurs **plus de 30 000 Bq/m²**.

Ayant examiné ces 3 documents, considérez-vous comme illégitime le fait de demander communication des 35 résultats d'analyse qui ont permis d'élaborer la carte du césium 137 total ? Notre demande est-elle dictée par un goût immodéré de la polémique ou par des interrogations tout à fait justifiées ?

Comme vous le savez sans doute, la réalisation de l'Atlas a été financée à la fois par les contribuables européens (en ce qui concerne la cartographie et la publication) et par les contribuables de chacun des pays concernés (en ce qui concerne l'élaboration des données nationales). Il s'agit d'un document à la fois **public et officiel** qui se présente, en outre, comme un document de **référence** tant pour le grand public que

² A noter d'ailleurs une contradiction entre la carte générale (- de 1000 Bq/m² en Corse) et l'insert qui présente les polygones de Voronoi (entre 1 000 et 2 000 Bq/m² toujours pour la Corse).

pour les scientifiques : « *The Atlas will be the authoritative reference on this subject for many years to come and it will have wide public and scientific interest.* »

Dans ces conditions, et compte tenu des incohérences que fait apparaître l'examen des cartes, il nous semblait aller de soi de pouvoir accéder aux éléments chiffrés qui ont conduit à leur élaboration.

Si vous considérez que tout questionnement susceptible de conduire à une remise en cause de la validité des informations officielles devrait être proscrit parce que potentiellement attentatoire aux institutions publiques, nous ne vous suivrons pas sur ce terrain. Nous ne pensons pas que la critique affaiblisse nécessairement les institutions publiques. **Nous estimons, au contraire, que la capacité des pouvoirs publics à supporter la critique est un indicateur de la bonne santé démocratique d'un pays.**

Le deuxième « argument » que vous opposez à la transmission des 35 résultats est le fait que ces résultats pourraient être *déformés et réinterprétés*. Il nous paraît, a priori, difficile de déformer des données constituées d'une localisation et d'un résultat chiffré. Si tel devait être le cas, vous auriez alors toutes les raisons de mettre publiquement en cause notre association. **Préjuger, cependant, d'une telle éventualité pour nous priver de toute possibilité d'analyse critique, me paraît extrêmement dangereux.** Votre approche du dossier constitue une sérieuse régression par rapport à ce que nous pensions avoir progressivement acquis, depuis 1986, en matière de transparence.

Votre courrier semble également traduire une certaine inquiétude quant aux possibilités d'utiliser ces résultats pour accuser votre organisme ou les pouvoirs publics.

Nous comprenons que vous vous sentiez mis en cause puisque l'Atlas indique³ que les niveaux de contamination en césium 137 du territoire français ont été établis à partir de 35 résultats de mesures provenant exclusivement des « *Tableaux mensuels des mesures de l'OPRI* ».

D'après des informations obtenues par oral de plusieurs responsables, il s'agirait en fait des chiffres publiés en 1986 par le SCPRI. J'ai effectivement trouvé dans la carte de France de l'Atlas un certain nombre de similitudes... mais tout n'est pas cohérent et certains éléments sont même contradictoires.

Pour ne pas disperser les commentaires, je reprendrais l'exemple de la Corse : le SCPRI avait, en 1986, publié 3 résultats (2 pour Ajaccio, 1 400 Bq/m² et 700 Bq/m² ; 1 pour la Haute-Corse : 5 700 Bq/m²). Curieusement, la moyenne publiée pour l'ensemble de la Corse par cet organisme n'était que de **3 200 Bq/m²** (5 700 + 700 /2). Le chiffre le plus élevé mesuré à Ajaccio avait été préalablement éliminé !. Ne revenons pas là-dessus ni sur le manque de représentativité de ces mesures (très sous-évaluée par rapport à nos chiffres) mais notez, par contre, que **cette moyenne de 3 200 Bq/m² n'est pas compatible avec le chiffre publié dans l'Atlas⁴ : inférieur à 1 000 Bq/m²**. Comment est-ce possible ? La valeur du SCPRI a-t-elle été, à nouveau, revue à la baisse ? Par qui ? Est ce une erreur involontaire ou un acte délibéré ? Nous n'aurons aucune réponse tant que le détail des chiffres, de leur provenance et de leurs modifications éventuelles (moyennes, suppressions, etc.) n'aura pas été rendu public.

Dans un tel contexte, vous comprendrez que nous trouvons suspect votre refus de nous communiquer la liste de 35 résultats et de leur localisation.

Avant de terminer, je voudrais vous préciser que, contrairement à ce que vous semblez croire, notre demande d'information n'était nullement orientée contre l'OPRI. Comme

³ cf. appendix G : Data sources - bibliography.

⁴ Elle n'est pas compatible non plus avec la fourchette donnée dans l'insert : de 1 000 à 2 000 Bq/m².

vous le savez, puisque vous avez participé à l'une des réunions avec des représentants de notre association, nous étions engagés, à l'initiative de la Direction Générale de la Santé, dans un travail commun sur la Corse (réunion de juillet à Paris, puis de septembre à Ajaccio) et, parallèlement, nous travaillions à l'achèvement de notre atlas (photographie de la contamination résiduelle des sols en 2000-2001). Nous avons, par ailleurs, outre Tchernobyl, plusieurs dossiers importants à mener de front (Vaujours, SICN Annecy, Saint-Priest, etc.). Tout cela suffisait largement à occuper nos journées.

Il se trouve que, **depuis le début du mois de septembre, nous sommes interpellés et mis en cause publiquement, directement ou indirectement, par l'IPSN** : nous apprenons début septembre que nous aurions **fortement sous-évalué** les retombées de Tchernobyl sur la Corse (déclaration de M. Renaud, IPSN), puis une dizaine de jours plus tard, que nous les aurions **fortement surévaluées** sur Sisteron, le maire de cette commune s'appuyant d'ailleurs sur l'expertise de l'IPSN afin de poursuivre notre association pour « *délit de fausse nouvelle de nature à troubler l'ordre public* ». Une télécopie adressée le 6 septembre à M. Philippe Renaud, auteur des propos diffusés par l'AFP, est restée à ce jour sans réponse.

Devant toutes ces incohérences et dans l'impossibilité d'obtenir des réponses, nous avons décidé de reprendre le dossier à la base et d'obliger les services officiels à clarifier leurs positions. : quelle est, par exemple, la situation de **Sisteron** par rapport aux retombées de Tchernobyl ? : un des secteurs de France les plus contaminés (M. Renaud, IPSN, début septembre 2001), un secteur moyennement contaminé (propos de M. Spagnou citant une expertise IPSN, mi-septembre 2001) ou faiblement contaminé (moins de 4 000 Bq/m², information diffusée depuis 1998 par l'Europe, avec l'aval de l'OPRI et de l'IPSN ?)

Où en sommes nous aujourd'hui ?

Le bilan de nos demandes est affligeant : les trois organismes qui sont acteurs et caution d'un document public de référence sur la contamination des sols européens refusent tous, pour des raisons différentes, de nous communiquer les chiffres qui ont servi à l'élaboration de la carte de France :

- **l'OPRI**, responsable (en tant que successeur du SCPRI) des 35 mesures, refuse d'en communiquer la liste par peur de la polémique ou d'une mise en accusation ;
- **l'IPSN**, mentionné dans l'Atlas comme principal contact officiel, indique qu'il n'a fourni aucune donnée et nous envoie... des références bibliographiques, mais aucun des 35 résultats demandés ;
- **l'Europe**, éditeur de l'Atlas, semble quant à elle pieds et poings liés : M. De Cort, coordinateur de l'étude au centre européen de recherche d'Ispre, contacté par téléphone vers la mi-septembre a très volontiers admis qu'il disposait des résultats et serait très heureux de nous les communiquer... mais qu'il ne le pouvait pas car la décision relève des autorités françaises : **c'est une question qui doit se régler au niveau politique (!)**

Nous allons donc saisir les ministres français de la Santé et de l'Environnement qui sont encore les ministères de tutelle de votre organisme et de l'IPSN. Nous leur adresserons le dossier scientifique complet que nous avons préparé afin qu'ils nous communiquent les informations demandées et qu'ils prescrivent la correction de la partie française de l'Atlas. Quelle que soit, en effet, la nature de ces 35 mesures, il reste que **la cartographie est erronée et doit être corrigée.**

Des lettres, des coups de téléphones, des déplacements... toutes ces démarches à venir auprès des ministères... tout cela pour simplement obtenir 35 valeurs chiffrées.

Nous sommes las de dépenser autant d'énergie pour l'obtention d'informations auxquelles nous estimons avoir droit, non par quelque privilège exorbitant, mais en tant que simples citoyens, français et européens, désireux d'exercer leurs droits.

Je voudrais pour terminer corriger l'affirmation qui conclut votre réponse. Vous écrivez que ces 35 résultats ont été communiqués, en public, lors de la réunion du 10 juillet dernier, au responsable de notre laboratoire, Monsieur Chareyron. C'est faux C'est précisément parce que cette liste n'a jamais été rendue publique que M. Chareyron avait adressé, dès le 19 juillet, un premier courrier à votre collaborateur, Monsieur Linden. Nous pensions alors que dans le cadre du groupe de travail mis en place par la DGS, la communication de ces données ne poserait pas problème.

Si vous êtes de bonne foi, je vous conseille de vous rapprocher de la DGS, et tout spécialement de M. Godet, qui a certainement conservé les minutes de la réunion du 10 juillet et qui pourra aisément vous confirmer ce qui précède.

Convaincue que vous ne pourrez, à terme, empêcher la diffusion de ces informations et regrettant sincèrement que vous cherchiez à le faire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la CRIIRAD,
la directrice,
Corinne Castanier.